



# Projet éolien de la Plaine sud de Caen

## Compte-rendu du comité de projet n°1

4 novembre 2024

Mairie de Fontenay-le-Marmion (14)

# Sommaire

<b>Informations générales</b> .....	<b>3</b>
Caractéristiques de la réunion .....	3
<b>Objectifs de la réunion</b> .....	<b>4</b>
<b>Synthèse des échanges</b> .....	<b>4</b>
Volet – Présentation de la société Neoen .....	5
Volet – Projet éolien de la Plaine sud de Caen .....	5
Volet – Synthèse des enjeux et sensibilités identifiés par les bureaux d'études .....	6
Volet – Variantes et implantation retenue .....	6
Volet – Bénéfices et retombées locales .....	10
Volet – Concertation .....	10
<b>Échanges complémentaires</b> .....	<b>10</b>
<b>ANNEXE</b> .....	<b>13</b>

# Informations générales

## Caractéristiques de la réunion

Le comité de projet relatif au parc éolien de la Plaine sud de Caen s'est tenu le 4 novembre 2024 en mairie de Fontenay-le-Marmion à 18h30.

Étaient présents :

- **Communes d'accueil du projet :**

- David Guesnon – Maire de Fontenay-le-Marmion
- Benoit Bizet – 2<sup>ème</sup> adjoint – Fontenay-le-Marmion
- Jean-Pol Chavaria – Maire de Fresney-le-Puceux
- Jérôme Lerebourg – Conseiller municipal – Fresney-le-Puceux

- **Communes situées dans le périmètre de l'enquête publique :**

- Florence Bouchard – Maire de Castine-en-Plaine
- Patrice Mathon – Maire délégué d'Hubert-Folie
- Jean-Claude Breteau – 2<sup>ème</sup> adjoint Transition énergétique et concertation à Bretteville-sur-Laize et Vice-président à la CdC Cingal-Suisse Normande
- Pascal Brunet – 2<sup>ème</sup> adjoint - Cauvicourt
- Hervé Pannetier – 3<sup>ème</sup> adjoint - Cauvicourt
- Christophe Clément – Conseiller municipal - Frénouville
- Charly Benard – Soliers
- Olivier Pinel – Conseiller municipal - Feuguerolles-Bully
- Bernard Leblanc – Maire de Boulon
- Florence Aliamus – Conseiller municipal - Boulon
- Olivier Bisson – Président de l'association APSCE

- **Équipe projet :**

- Baptiste Ernould – Chef de projet Neoen
- Chloé Aubert – Cheffe de projet Neoen
- Thomas Muselier – Président de l'Agence Tact
- Daphnée Simon – Consultante – Agence Tact

## Objectifs de la réunion

Le décret n°2023-1245 du 22 décembre 2023 relatif au comité de projet prévu à l'article L.211-9 du code de l'énergie prévoit la tenue d'un comité de projet pour les installations de production d'énergies renouvelables situées hors des zones d'accélération définies en application de l'article L.141-5-3 du code de l'énergie.

L'article R.211-5 du décret précédemment mentionné stipule : « Le comité de projet assure une concertation préalable des parties prenantes (communes et EPCI dont elles sont membres, ainsi que les représentants des communes situées dans le périmètre de l'enquête publique) sur la faisabilité et les conditions d'intégration dans le territoire des projets d'installation de production d'énergies renouvelables. »

En l'absence de zones d'accélération actées par les trois communes concernées par la zone d'implantation potentielle du projet de la Plaine sud de Caen, la société Neoen a appliqué la réglementation en organisant un comité de projet en amont du dépôt du dossier à la préfecture.

## Synthèse des échanges

Après un mot d'introduction du maire de Fontenay-le-Marmion, David Guesnon, reprenant chronologiquement quelques étapes clés du développement du projet et des discussions, Neoen a fait une présentation en 6 points, la plus complète possible, afin d'apporter aux représentants des communes limitrophes notamment, les informations nécessaires à la compréhension des étapes de développement du projet.

La présentation de la société Neoen porteuse du projet, le projet éolien envisagé, les enjeux et sensibilités identifiés par les bureaux d'études, les variantes et l'implantation retenue, les bénéfices et retombées locales ainsi que la concertation avec le territoire ont été présentés. Les élus présents ont interrompu la présentation dès qu'ils le souhaitaient afin de poser leurs questions.

L'ensemble des échanges est synthétisé ci-dessous.

En amont du déroulé de l'ordre du jour et après un tour de table des participants, Baptiste Ernould, est revenu en détail sur les objectifs, la composition et le contenu du comité de projet. Le volet concertation, initialement prévu en fin de présentation, a été présenté par Thomas Muselier de l'Agence Tact en début de réunion afin de remettre dans le contexte les différentes actions menées sur le territoire depuis janvier 2023 et en relatant la manière dont les échanges ont influencé le projet. Cette intervention n'a donné lieu à aucune remarque de la part des participants.

## Volet – Présentation de la société Neoen

Dans ce chapitre ont été présentés les secteurs d'activités portés par l'entreprise, sa méthodologie d'accompagnement des projets, sa présence sur le territoire national et plus spécifiquement en région Normandie.

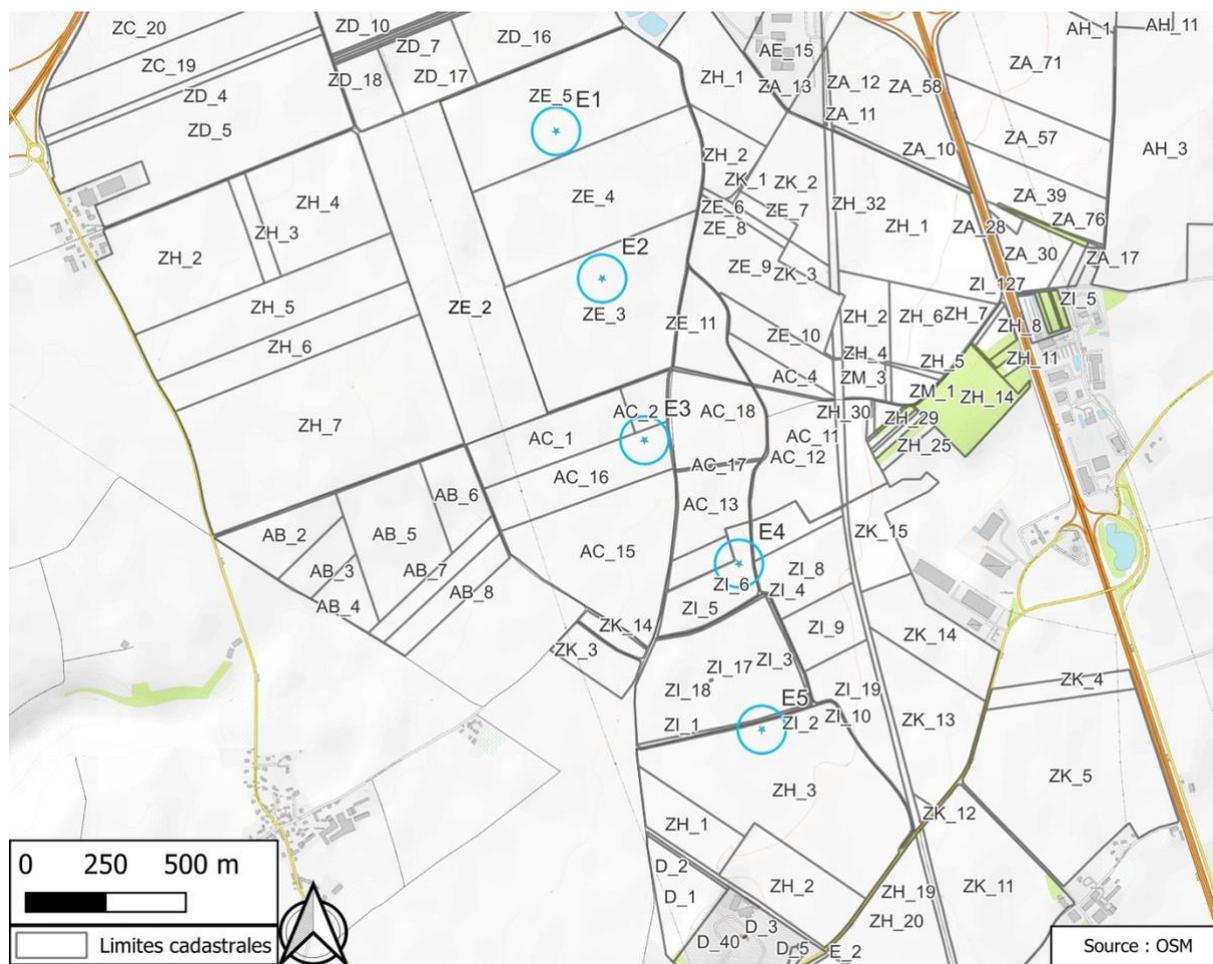
→ Cette première partie de la présentation n'a donné lieu à aucune question de la part des élus.

## Volet – Projet éolien de la Plaine sud de Caen

Ce second chapitre est introduit par un historique des étapes de développement du projet et des discussions menées. Il est également mis en avant la mise en place d'une démarche de concertation dès janvier 2023. Les slides qui suivent permettent de présenter la zone d'implantation potentielle au niveau départemental puis local ainsi que l'ensemble des contraintes qui s'appliquent sur ce secteur. Un plan parcellaire de la zone d'implantation potentielle ainsi qu'un zoom sur le schéma d'urbanisme en vigueur viennent compléter cette partie.

→ En lien avec la présentation du plan parcellaire, Monsieur Breteau indique que le plan cadastral est difficilement lisible et qu'il n'a pas les moyens de faire le lien entre l'implantation et le parcellaire présenté.

**Contribution post-présentation :** *Compte-tenu de la remarque de M. Breteau, une carte présentant le parcellaire et l'implantation est ajoutée au présent compte-rendu. Pour plus de lisibilité, elle est volontairement centrée sur l'implantation et ne représente donc pas l'ensemble de la zone d'étude.*



## Volet – Synthèse des enjeux et sensibilités identifiés par les bureaux d'études

Cette partie revient, de manière synthétique, sur les principaux résultats des études sur les volets paysage, biodiversité et acoustique.

→ Aucune question n'est posée par les participants au cours de ce chapitre.

## Volet – Variantes et implantation retenue

Cette partie s'attache à montrer l'évolution des variantes d'implantation en lien avec les discussions menées dans les différentes instances de dialogue, ayant permis d'aboutir à la variante retenue. Une précision est apportée par le porteur de projet sur le fait que cette implantation est toujours en discussion avec les élus concernés. Après la présentation du plan de situation de l'implantation finale, un focus par éolienne est présenté.

→ Monsieur Brunet s'interroge sur la présence de deux éoliennes dans le faisceau hertzien. Neoen répond qu'il est dans son intérêt de sortir du faisceau car cela engendre des coûts supplémentaires mais que sur ce territoire, compte-tenu des enjeux de biodiversité et de paysage qui apportent de fortes contraintes, Neoen privilégie de financer une déviation du faisceau pour maintenir un réseau de qualité.

S'en suit la présentation d'une sélection de photomontages principalement localisés dans l'aire d'étude immédiate, soit au plus près du parc éolien envisagé.

→ Madame Bouchard, Monsieur Mathon et Monsieur Guesnon s'interrogent sur le choix des prises de vues qui ne présentent pas les habitations. Ceux-ci rappellent que c'est l'impact sur les riverains qui est le plus important, car ce sont eux qui vivent sur ce territoire. Monsieur Bizet et Monsieur Chavaria complètent en regrettant que les vues présentées soient prises à 1 km et non pas à 750 m, soit au plus près des habitations. Aussi, Monsieur Chavaria indique que le plan de localisation qui accompagne le photomontage est trop petit pour être lisible. Enfin, Monsieur Breteau ajoute qu'un nouveau lotissement est prévu avec 350 habitations sur sa commune, et qu'il serait bien que les personnes qui achètent sans éoliennes puissent voir les photomontages.

Pour l'ensemble de ces questions, Neoen explique que la sélection de photomontage est opérée par le paysagiste en charge du dossier, après une visite du site. Dans sa sélection, le paysagiste s'intéresse aux sensibilités principales tout en veillant à représenter des situations différentes (lieux de vie, lieux de passages, secteurs touristiques...). Cette sélection suit une méthodologie issue du guide de l'éolien dont l'objectif est d'être représentatif des paysages qui vont exister sur le territoire si le parc éolien est construit. Neoen souligne que ces photomontages vont être étudiés par les services de l'Etat pendant l'instruction et que si un manque est observé, ils feront une demande de complément. Aussi, en réponse aux remarques de Monsieur Bizet et de Monsieur Chavaria, Neoen précise qu'il s'agit d'une sélection de photomontages qui a été faite pour tenir dans le format du comité de projet. L'ensemble des photomontages réalisés seront quant à eux disponibles à la consultation une fois le dossier déposé puisque l'ensemble de l'étude d'impact sur le volet paysage sera accessible. Aussi, concernant la taille du plan qui accompagne le photomontage, Neoen entend la remarque et indique que le format de présentation n'est pas le plus adapté pour rendre lisible cette information. Baptiste Ernould rappelle cependant que ces photomontages ont déjà été présentés lors des comités de suivi avec les élus.

#### **Contribution post-présentation :**

*Pour rappel, au printemps 2023, une présentation de l'avancée des études a été faite auprès des trois communes concernées par la zone d'étude puis auprès des deux communes annexées au périmètre des échanges pour leur proximité avec le projet. Au cours de cette présentation, la sélection des points de vue faite par le paysagiste a été présentée aux élus. Elle n'a pas fait l'objet d'une demande d'ajouts. En complément, des sessions de travail ont été menées avec les conseils municipaux de Fresney-le-Puceux (CR du 6 avril 2023) et de Cintheaux (CR du 2 mai 2023) au cours desquels des cartes ont été montrées aux élus. La proposition qui avait été faite était de localiser les secteurs à enjeux pour savoir s'ils étaient bien identifiés par le paysagiste et s'il était nécessaire d'ajouter des points de vue complémentaires. Lors de ces échanges, une*

*vigilance envers le hameau de Caillouet avait été mise en évidence. Les deux points (33 et 34) identifiés par le paysagiste permettaient de prendre en compte ce secteur plus sensible.*

→ Monsieur Guesnon précise qu'il fera une demande à la préfecture pour compléter cette sélection afin de prendre des vues depuis là où les gens vivent et non pas depuis les lieux de passages.

→ Dans le prolongement de ces échanges, Monsieur Bizet s'interroge sur l'utilisation d'une focale de 35 mm, qui ne correspond pas à l'œil humain. Il précise que cette focale écrase les distances. Sur ce point, Neoen précise que les photomontages sont réalisés par des photomonteurs issus de bureaux d'études spécialisés qui suivent les recommandations du guide de l'éolien. Ils appliquent une méthode stricte qui prévoit l'assemblage de 3 fichiers de 40° chacun pour être au plus près du champ de vision humain.

→ Monsieur Chavaria regrette que ne soient pas présentés, au cours de ce comité, l'ensemble des photomontages réalisés. Neoen répond que pour tenir les délais de cette réunion, une sélection des points de vue a été opérée mais rappelle que l'ensemble du carnet de photomontage sera présente dans l'étude d'impacts et consultable par les élus après le dépôt en préfecture. Monsieur Chavaria demande pourquoi, si Neoen paye les bureaux d'études, ils ne font pas ce que le porteur de projet demande. Sur ce point, Neoen précise que les bureaux d'études sont indépendants et qu'il est dans leur intérêt de le rester pour mener à bien leurs études qui sont ensuite vérifiées par les services de l'Etat. Ils opèrent de manière à être les plus représentatifs du territoire concerné. Neoen regrette l'absence des services de l'Etat qui auraient pu répondre à cette question.

→ Madame Aliamus demande si les photomontages seront présentés lors de l'enquête publique. Neoen répond qu'ils seront bien tous consultables.

→ Monsieur Bizet revient sur le fait qu'il n'y a pas de photomontages présentés dans le dossier, pourtant réalisé par Neoen. Ici, Neoen précise qu'il y a une confusion. Le dossier évoqué par Monsieur Bizet correspond au Résumé Non Technique (RNT) qui a été envoyé aux communes concernées à la mi-octobre. Là aussi, il s'agit d'un document très synthétique qui résume le dossier qui va être déposé à la préfecture. Il s'agit, à travers ce document, de résumer un dossier de plusieurs centaines de pages. Neoen souligne qu'il ne peut en aucun cas être exhaustif.

En lien avec le RNT, Monsieur Breteau demande si les communes concernées, mais qui ne sont pas des communes d'implantation, peuvent faire des remarques. Neoen précise que, selon la réglementation, seules les communes d'implantation sont invitées à faire leurs commentaires. Néanmoins, étant donné la mise en place d'un cadre de discussion élargi, elles peuvent transmettre leurs remarques et que Neoen y répondra.

→ Monsieur Bizet demande pourquoi on ne voit pas les bourgs dans les cartes qui figurent dans le RNT. Il précise que cette demande a été plusieurs fois faite par Madame Bouchard. Thomas Muselier et Baptiste Ernould rappellent que suite à ces demandes des cartes dézoomées ont été présentées lors des comités de suivi et consultatifs. Thomas Muselier poursuit en expliquant que l'échelle des cartes est adaptée à ce qui doit être montré. C'est pourquoi, dans certains cas, l'urbanisation n'est pas représentée dans son intégralité.

Aussi, Neoen souligne qu'elle ne cherche pas à faire abstraction de la présence des lieux de vie mais qu'elle doit adapter sa présentation en fonction des éléments à faire ressortir.

Le chapitre consacré aux variantes et à l'implantation retenue se poursuit avec la présentation de la séquence « Eviter, Réduire, Compenser » pour les volets paysage et biodiversité.

→ Monsieur Mathon indique que les bridages concernant les périodes d'activités agricoles sont utopiques car si une fenêtre s'ouvre pour un agriculteur, celui-ci va faire sa moisson. Neoen répond qu'il s'agit d'un bridage préventif. La mesure consiste à mettre en place des conventions avec les exploitants situés à proximité des éoliennes (moins de 300m). Ces derniers s'engagent à prévenir Neoen si possible 15 jours avant la date des travaux, sinon la veille, de manière à ce que les éoliennes soient à l'arrêt le jour des travaux et les deux jours suivants (d'une heure après le lever du soleil et jusqu'à une heure avant le coucher).

→ Au sujet du PLU, précédemment évoqué, Monsieur Chavaria s'interroge sur la compatibilité de l'éolienne concernée sur le périmètre de Fresney-le-Puceux, là où le PLU a été annulé l'été dernier. Sur ce point, Neoen répond qu'il s'agit d'une donnée nouvelle qui ouvre une réflexion sur l'implantation. Baptiste Ernould précise que sur ce sujet, qui laisse place à une interprétation du PLU, un échange sera conduit pour résoudre cet aspect.

Madame Aliamus poursuit en indiquant que quand le PLU est annulé, ce sont les anciennes règles qui s'appliquent. En réponse, Neoen souligne qu'il existe très peu de cas où l'éolien peut être interdit car il s'agit d'une production d'énergie qui répond à un intérêt général. Le cas du PLU de Fresney-le-Puceux illustre une question juridique qui sera discutée avec les services de l'Etat.

Plusieurs contraintes techniques sont ensuite évoquées en lien avec le projet : la balise VOR, le radar Météo France et le réseau Hertzien.

→ Madame Bouchard demande ce que signifie la déviation du faisceau hertzien. Neoen répond qu'il s'agit soit de déplacer une antenne, soit d'en placer une nouvelle. Monsieur Bizet demande quelles sont les modalités de financement du radar et si celui-ci serait partagé avec d'autres. Neoen indique que dans le cas de la balise VOR, c'est le premier développeur qui a besoin qui finance la balise. Dans le cas du radar Météo France, il s'agit d'un partage des coûts. En réponse à la demande formulée de savoir si des fonds publics sont utilisés pour ce financement, Neoen répond qu'il n'y a jamais de fonds publics utilisés dans le cas d'un parc éolien. Cela est financé uniquement par le projet. Ces coûts ont été anticipés et pris en compte dans le business plan.

→ Au sujet du raccordement, Monsieur Lerebourg demande si le raccordement sera enterré ou aérien. Neoen répond qu'il sera enterré. Thomas Muselier précise que c'est RTE qui décide du tracé du raccordement une fois qu'il a connaissance du projet. C'est RTE qui va proposer un tracé puis envoyer un devis à Neoen pour sa réalisation. Monsieur Breteau énonce qu'il n'y a pas de garanties que cela se fasse sans nuisances. Neoen répond que ce sujet pourra faire l'objet d'une discussion ultérieurement, lorsque RTE aura défini son tracé.

## Volet – Bénéfices et retombées locales

Les bénéfices environnementaux estimés sont présentés ainsi qu’une estimation des retombées fiscales du projet.

→ Au sujet du partage de la valeur, Monsieur Chavaria énonce qu’il faudrait peut-être prendre en compte les communes voisines pour le préjudice visuel. Neoen répond que ce sujet est justement abordé en comité de suivi avec les élus des cinq communes concernées tout en précisant que dans le cadre du présent comité de projet, il s’agit d’une présentation des retombées fiscales. Monsieur Breteau s’étonne que la discussion ne s’engage pas sur les mesures proposées par Neoen. Baptiste Ernould précise qu’il s’agit d’un comité de projet avec un ordre du jour décrit par la loi mais que les échanges ont bien lieu avec les élus concernés en comité de suivi dont les comptes rendus sont en ligne à l’adresse suivante : <https://www.eolienplainesudcaen-concertation.fr/>.

## Volet – Concertation

Ce chapitre ayant finalement été présenté en introduction pour indiquer aux élus des communes limitrophes la manière dont s’est construit le projet en lien avec les échanges, un temps d’échange libre s’ouvre en fin de présentation.

## Échanges complémentaires

→ Madame Bouchard évoque que la sécurisation foncière s’est faite avant la concertation avec les élus. Neoen répond qu’elle a eu lieu en parallèle, ce que contredit Monsieur Bizet.

### **Contribution post-présentation :**

*Pour rappel, ce sujet a déjà été évoqué en comités de suivi. Un travail a alors été mené par Neoen pour retrouver la chronologie des échanges, de même qu’un rappel des étapes de développement d’un projet éolien a été montré afin d’expliquer aux élus que la sécurisation foncière constitue une étape clé qui intervient très tôt dans le processus car elle conditionne la suite du développement ainsi que le lancement des études.*

→ Monsieur Bizet énonce qu’il s’agit du premier projet dans le Calvados avec autant de riverains concernés. Il ajoute qu’il faut aussi remplacer une balise VOR et financer la mise en place d’un second radar météo. Il poursuit en indiquant que les impacts sont sous-estimés et regrette qu’il ne soit pas mentionné dans le RNT que la population de Fontenay-le-Marmion s’est opposée au projet. Neoen souligne que cet élément est tout à fait considéré et a été à de nombreuses reprises évoqué lors des réunions et figure ainsi dans les comptes-rendus mis en ligne sur la plateforme d’information. Baptiste Ernould précise que le bilan de la concertation qui fera partie du dossier déposé en préfecture traitera bien ce point.

→ Monsieur Bizet revient avec étonnement sur une mention présente dans le RNT sous ces termes « L'attraction du territoire va être accentuée par la présence du parc éolien ». Baptiste Ernould précise qu'il s'agit d'une phrase écrite par le bureau d'études Encis, ce à quoi Monsieur Bizet demande si elle correspond à l'avis de Neoen. Neoen répond que le parc éolien va d'une part créer de l'activité localement en phase chantier puis pour la maintenance et d'autre part va avoir un impact sur l'attractivité du territoire grâce aux retombées économiques du projet.

→ Monsieur Breteau revient sur la répartition de la richesse en dehors de l'IFER. Il évoque des propositions minimalistes. Neoen répond qu'en comités de suivi, lorsque le sujet de l'ouverture du capital du parc éolien a été mis sur la table, les collectivités locales ont répondues que les conditions politiques de leur prise de participation n'étaient pas réunies. Monsieur Breteau poursuit en indiquant que sur les autres mesures financières proposées, l'enveloppe proposée par Neoen n'est pas satisfaisante. Neoen précise que la discussion se poursuivra en comités de suivi.

→ Madame Bouchard indique ne pas avoir vu la charte d'engagements. Neoen explique que le sujet du partage de la valeur ayant occupé un temps conséquent lors des comités de suivi, la charte d'engagements a quant à elle été travaillée en comité consultatif avec les riverains et les associations locales. Neoen rappelle par ailleurs que le dernier comité consultatif ayant eu lieu le lendemain du comité de suivi, le travail mené sur l'avancement de la charte n'a pas pu être présenté aux élus, mais sera à l'ordre du jour du prochain comité de suivi.

→ Monsieur Breteau demande si les communautés de communes ont été invitées au comité de projet. Neoen répond qu'elles ont bien été invitées. Madame Bouchard poursuit en demandant si celle de Caen-la-Mer aussi, ce à quoi Neoen répond que oui également.

→ Monsieur Breteau demande si la réunion du comité de projet pourra être renouvelée. Neoen précise qu'elle considère qu'il est plus pertinent de travailler à une échelle plus proche du projet, qui correspond au périmètre du dialogue local et donc aux comités de suivi et consultatifs. Sur ce point, Thomas Muselier ajoute des éléments de précisions concernant le comité de projet. Il énonce qu'aujourd'hui, il n'y a aucune zone d'accélération définie réglementairement. Car celles-ci, une fois votées en conseil municipal, doivent être validées par une instance régionale qui les confronte aux objectifs de la PPE. Si celles-ci ne sont finalement pas validées, elles doivent être retravaillées par les communes. C'est pour cela qu'à ce stade, le comité de projet s'applique à l'ensemble des projets d'énergie renouvelable. Baptiste Ernould ajoute que cette réunion, telle que prévue par la loi, doit se faire avant le dépôt du dossier en préfecture.

→ Monsieur Breteau revient sur une mention évoquée par le porteur de projet au sujet de l'implantation retenue qui pourrait faire 4 mâts contre cinq comme présenté. Neoen répond qu'il s'agit d'une proposition évoquée au début de l'été lors d'un comité de projet mais qui n'a pas fait l'objet d'un retour de la part des élus jusqu'à la tenue du dernier comité de suivi. Le dossier ayant entre-temps été finalisé, il va être déposé sur la base des éléments présentés. Toutefois, Neoen assure que la discussion va se poursuivre sur ce point en comités de suivi.

→ A la suite de cette remarque, Monsieur Chavaria informe l'équipe du projet qu'un recommandé a été posté ce jour même pour exprimer les volontés et les demandes des communes concernées. Il précise qu'une copie a été envoyée à la préfecture. Neoen demande s'il s'agit du courrier évoqué lors du dernier comité de suivi, qui à l'époque n'était pas validé par toutes les communes, ce à quoi Monsieur Chavaria répond que oui.

En conclusion des échanges, Monsieur Guesnon évoque la tenue, le 15 novembre, du guichet unique auquel les élus participeront. Baptiste Ernould précise qu'il disposera d'un temps réduit (15 min) pour présenter le projet puis qu'un temps de questions/réponses sera possible. Madame Bouchard regrette que le temps accordé aux élus par la préfecture soit si faible.

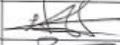
Le comité de projet est conclu par des remerciements.

# ANNEXE

## Liste des participants

COMITÉ DE PROJET N°1 – Parc éolien Plaine Sud Caen  
4 novembre 2024

NOM ET PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
AURENT Christophe	Frenouville	
MATHON Patricia	CASTINE-EN-PLAIN	
BOUCHARD Florence	CASTINE-EN-PLAIN	
BONARD Charly	Soliers	
PINET Elvira	Fouguesville-Bully	
BRUNET Pascal	Cauvicourt	
PANNETIE Hervé	CAUVICOURT	
BRETEAU J.C.	B&P. -V.P. CSN	
ALANUS Thomas	Boulon	
CHAVARRIA J.-P.	Fresnay le Puency	
LEBOURDIER Jérôme	Fresnay le Puency	

NOM ET PRÉNOM	COMMUNE	SIGNATURE
GUESNON SAUD	Fontenay de Marmin	
BIZET Benoit	Fontenay C. Marmin adjoint	
Jehlane Bernard	Boulton	
BISSON Olivier	Fresnay le Puency	